

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— — —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'entrevue de Lord Curzon et de M. Briand. La question du Proche-Orient. Le problème Silésien. — La grève anglaise. — Le commerce de la France.

Les puissances de l'Entente se sont mises d'accord pour s'efforcer de pacifier le Proche-Orient. Mais le résultat ne dépend pas simplement de Londres, de Paris et de Rome. Il faut aussi le consentement d'Angora et d'Athènes. Nous avons néanmoins le devoir impérieux d'arrêter la turberie par tous les moyens possibles. Il ne faut pas craindre de parler sec à Constantin comme il faut en imposer aux Turcs en réunissant devant Constantinople une flotte... persuasive !

Si Tino s'obstine à vouloir... consolider son trône, il risque de le perdre définitivement. Il n'y aurait aucun mal à ce résultat. Notre sympathie ne peut aller à ce monarque bochophile assassin de nos marins. Mais pour obtenir la fin des hostilités il faut, de toute nécessité, l'évacuation complète de l'Asie-Mineure par les troupes hellènes. Il faudra ensuite donner aux Turcs des satisfactions légitimes. Ici, la solution est plus difficile car l'Angleterre devra faire quelques sacrifices en Mésopotamie. Le *Sunday Times* met le doigt sur la plaie : « La Grèce, déclare-t-il, ne peut pas nous aider. Même si elle parvenait à battre Kemal, elle ne ferait que rendre la situation plus mauvaise pour nous, en refoulant les Turcs vers l'intérieur du pays. »

Ce qui provoque les excellents commentaires suivants du *Temps* : « Ainsi, désireuse de mettre paisiblement en valeur les gisements de la Mésopotamie, et désireuse aussi, sans doute, de participer à l'exploitation du Caucase, la Grande-Bretagne comprend qu'il ne faut pas prendre l'offensive contre les Turcs, qu'il ne faut pas les refouler vers l'intérieur de l'Anatolie, mais qu'il faut au contraire leur rendre les garanties de leur indépendance, le goût de la paix, l'accès de l'Europe où leurs intérêts se lieront à ceux des puissances occidentales. Nous avons assez souvent recommandé cette politique pour qu'il nous soit permis de l'approuver aujourd'hui. Elle eût été plus facile à pratiquer il y a un an. Mais nos amis anglais pensent certainement qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, et le roi Constantin n'a plus qu'à s'en aller. »

impérieusement acculée à la nécessité de réduire ses frais de production si elle veut maintenir, peut-être même reconquérir son rang industriel et commercial parmi les grands pays producteurs du monde.

La guerre a bouleversé les conditions économiques des peuples.

Avant 1914 il y avait un certain équilibre financier entre les nations. Aujourd'hui, il y en a une qui est créancière du monde entier, l'Amérique ; une autre qui est le débiteur de ce même monde, l'Allemagne. Entre les deux, écrit le rédacteur des *Débats* « s'agit-il ou plutôt se débattent des pays qui sont à la fois, et dans des proportions sensiblement égales, créanciers et débiteurs les uns des autres, et tous dans l'impossibilité et de réclamer leur dû et de remplir leurs engagements vis-à-vis les uns des autres, de crainte de provoquer une catastrophe. »

Or, parmi ces peuples qui se débattent au milieu de difficultés inouïes, l'Angleterre paraissait devoir se relever plus rapidement que les autres grâce à son change avantageux. Mais voilà que ses mines restant improductives, les usines se ferment et les exportations s'anéantissent tous les jours davantage.

On conçoit l'inquiétude de nos voisins. « Le peuple anglais, l'industrie et le commerce britanniques, conclut notre confrère, restent déconcertés, paralysés, et ils iront au désastre si le bon sens ne reprend pas ses droits et si le gouvernement ne retrouve pas le calme et la lucidité qui, depuis quelques mois, semblent lui faire complètement défaut. »

Aux dernières nouvelles, on affirme que le travail reprend dans quelques centres miniers ; les fonds manqueraient pour soutenir le mouvement. La lassitude étant grande en maints endroits, la reprise du travail ira grandissant, pense-t-on, si la liberté du travail est garantie.

D'autre part, les mineurs tiennent surtout à savoir ce que les autres syndicats vont décider à la conférence de Brighton. Les délégués des mineurs à cette conférence essaient de se faire soutenir par les autres trade-unions, mais ils ont peu d'espoir, la plupart des chefs étant persuadés qu'une grève générale n'a aucune chance de réussir pour le moment.

Le moment est peut-être favorable à la pratique de ce qui est le plus sûr des concessions équitables qui triompheraient des dernières résistances.

On vient de publier le chiffre de nos exportations et de nos importations au cours des 5 premiers mois de 1921.

La balance s'accroît en notre faveur.

Nos exportations dépassent 9 milliards ; elles n'étaient que de 7 milliards 800 millions pendant la période correspondante de 1920. Nous vendons davantage à l'étranger. Cela doit avoir une influence heureuse sur le change qui s'améliore, en effet, d'une façon constante.

D'autre part, nos exportations dépassent notablement nos importations. En apparence, l'indice est heureux puisque notre change s'améliorera d'autant plus que nos exportations dépasseront davantage nos importations. Mais l'apparence est trompeuse dans le cas présent. Nous avons vendu à l'étranger plus que nous ne lui avons acheté uniquement parce que nos achats extérieurs ont diminué de 50 0/0 environ. Et si nous achetons moins de matières premières c'est que nous fabriquons moins d'objets à exporter. Nous saisissons là, sur le vif, la gravité de la crise industrielle qui pèse si lourdement sur la situation générale du pays.

Notre consolation, — elle est modeste ! — est que toutes les nations traversent une crise semblable !

A noter, cependant, que nous achetons beaucoup moins à l'étranger de denrées pour l'alimentation (2 milliards de moins que pendant la période correspondante de 1920), c'est une chose excellente, elle prouve que notre industrie agricole est en progrès constant.

Ce qu'il faut souhaiter, maintenant, dit un de nos confrères, « c'est que la balance commerciale s'accroisse en notre faveur, car dans la situation où nous sommes actuellement, celle d'un peuple débiteur, ce sont les excédents d'exportation qui deviennent une nécessité économique, puisque c'est avec les exportations qu'il nous faut payer, d'une part nos

importations, d'autre part les sommes que nous devons aux autres peuples. »

A. C.

INFORMATIONS

La classe 19 va être libérée à partir du 25 juin

M. Barthou a exposé, mardi, 21, à la réunion du Conseil des ministres, que la préparation de la classe 1921 était suffisamment avancée pour que, jointe aux effectifs de la classe 1920, elle permette d'envisager, avec une entière sécurité, tous les mouvements qui seraient nécessaires à la sauvegarde des droits de la France. En conséquence, le Conseil a autorisé M. Barthou à ordonner la libération de la classe 1919, à partir du 25 juin pour que les hommes libérés puissent participer aux travaux de la moisson.

L'Italie d'accord avec la France et l'Angleterre

Les échanges de vues qui ont eu lieu entre M. Briand et lord Curzon, en présence de l'ambassadeur d'Italie, représentant le comte Sforza, ont abouti à une action commune, qui commencera par une démarche à Athènes pour essayer d'arriver à une solution pacifique du conflit grec-turc.

Si cette initiative trouve un terrain favorable, le Conseil suprême se réunira dans un très bref délai pour donner à son développement une forme concrète.

Pour une Association des nations

Une note diplomatique contenant les grandes lignes d'une Association des nations telle que M. Harding la comprend, a été adressée aux gouvernements des deux Républiques sud-américaines :

1. L'Association n'aurait aucune constitution écrite ;
2. Elle fonctionnerait par l'intermédiaire d'un conseil de représentants d'un certain nombre de nations. Ses décisions ne seraient pas des ordres, mais de simples avis ;
3. Le Conseil suprême actuel constituerait le noyau de l'Association ;
4. On créerait une cour internationale de justice ne possédant qu'un pouvoir d'arbitrage non obligatoire et ne disposant d'aucune sanction contre les nations qui n'admettraient pas ses décisions.

Un bureau d'enrôlement allemand

La « Volkstimme », organe socialiste majoritaire de Mayence, rapporte que, dimanche dernier, dans une conférence régionale du parti majoritaire, un délégué a fait connaître qu'en dépit des ordonnances gouvernementales, il existe actuellement à Friedberg (Hesse-Nassau) un bureau d'enrôlement de volontaires pour la Haute-Silésie. Ce bureau est dirigé par un officier du nom de Richter, assisté de deux étudiants.

Ce sont surtout des étudiants des écoles techniques de Friedberg qui viennent s'enrôler. La semaine dernière, vingt volontaires auraient été dirigés sur la Haute-Silésie.

Le bureau de Friedberg aurait procuré jusqu'ici aux corps francs allemands environ 100 hommes.

Le budget anglais est comprimé de un cinquième

La trésorerie anglaise vient d'invoquer tous les services de l'Etat à réduire leurs dépenses pour l'exercice 1922-1923, dans la proportion de un cinquième. Ces dépenses s'élevaient à 603 millions de livres sterling ; elles devront être ramenées à 490 millions de livres.

Les troupes alliées à Constantinople

Le général anglais Harrington devient officiellement le commandant en chef des troupes alliées se trouvant à Constantinople et dans les détroits. De lui vont désormais dépendre trois sections ou sous-Commissions ayant des attributions différentes ; elles auront à leur tête respectivement un Français, un Anglais, un Italien.

La condamnation pour le déraillement des Aubrais

Le tribunal correctionnel d'Orléans a rendu son jugement dans l'affaire du déraillement des Aubrais du 3 septembre 1920. Le mécanicien Bézier, qui conduisait le train 11, a été condamné à quinze jours de prison avec sursis.

Chambre des Députés

Chambre du 21 juin 1921

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet de loi déterminant les spécifications relatives à la qualité du gaz qui pourront être inscrites dans les cahiers des charges des concessions gazières et permettent d'astreindre les producteurs à en extraire divers produits.

Le projet est adopté.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet modifiant la loi sur le chiffre d'affaires.

M. Lebas demande l'exonération de la taxe pour les coopératives qui répartissent leurs bénéfices.

Le ministre du commerce combat la proposition. La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Sénat

Séance du 21 juin 1921

Le Sénat discute le projet adopté par la Chambre relatif au régime fiscal dans les régions ayant subi l'occupation ennemie.

On adopte encore un amendement portant que le décret ne sera pris qu'après une consultation de la Commission départementale, assistée de deux maires de l'arrondissement ; puis on vote sur l'ensemble qui est adopté.

CHRONIQUE LOCALE

AUTOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme nous l'avons indiqué dans le compte-rendu de la séance du Conseil municipal, la question de la fréquentation scolaire a été discutée au cours de cette séance.

Il y a à quelques semaines, dans ces colonnes, nous écrivions que le Conseil Général du Lot ferait bien d'émettre un vœu demandant aux pouvoirs publics de prendre les mesures nécessaires, dans tous les cas, de faire appliquer la loi contre les parents qui laissent, sciemment, leurs enfants dans les rues.

Dans la séance du Conseil Municipal, M. Holzer a émis un vœu dans ce sens, et a demandé à la Municipalité de prendre elle-même une mesure contre les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école.

Cette mesure consisterait à supprimer à ceux de ces parents qui seraient inscrits au Bureau de bienfaisance, les bénéfices de ce bureau. Mesure dure, mais juste. Ce serait la seule façon de faire comprendre aux parents leurs devoirs envers leurs enfants, car, chacun sait qu'il y a un malheureux trop de parents qui ne s'inquiètent guère de ce que font leurs enfants.

Hélas ! on sait qu'il y a des parents qui envoient mendier leurs enfants, et qui sont heureux de profiter du produit rapporté.

Au retour du cimetière, après l'enterrement d'un membre d'une famille riche, il n'y a qu'à voir la foule qui assiège la porte de la maison de cette famille, attendant les quelques sous qui sont distribués en souvenir du défunt.

On constate dans cette foule, la présence d'enfants qui sont, évidemment, envoyés par leurs parents qui les habituent ainsi, à tendre la main.

La mesure préconisée par M. Holzer est simple ; du reste, elle est appliquée par plusieurs municipalités, en Gironde, croyons-nous. Elle n'est donc pas une innovation, et elle serait, nous en sommes persuadés, d'une efficacité en notre ville.

Il y aurait, paraît-il, plus de 10 enfants de 7 à 13 ans, qui, à Cahors, ne fréquentent pas l'école ; autant d'illettrés, qui ne pourront jamais faire de bons travailleurs, et qui resteront,

la plupart des vagabonds, vivant au jour le jour, de mendicité et de rapines.

Le vœu formulé contre ce danger social mérite d'être pris en considération.

LOUIS BONNET

Une protestation de M. Delport

M. Delport, le dévoué député du Lot, adresse à M. le Préfet une lettre pour protester contre l'arrêté préfectoral qui interdit aux agriculteurs de se servir de l'aiguillon.

M. Delport prétend que cette mesure est inadmissible, l'aiguillon étant « indispensable » pour guider les bœufs. Il demande à M. le Préfet de vouloir bien rapporter l'arrêté.

Nous ne nous permettrons pas de donner d'avis en la matière ; mais nous noterons que l'aiguillon est considéré à juste titre comme un moyen barbare qui non seulement fait souffrir cruellement les animaux, mais abîme leur peau, ce qui porte un préjudice au commerce de la pelleterie, préjudice qui est évalué à 25 millions environ.

Au surplus, l'interdiction de l'aiguillon est un fait accompli dans plusieurs départements, notamment dans la Haute-Garonne.

Ceci dit, nous laissons aux gens compétents en la matière, aux agriculteurs le soin de se prononcer sur la question. Nous avons simplement tenu à rappeler les motifs que l'on invoque pour justifier l'interdiction de l'aiguillon.

Récompense honorifique

La Société française d'Archéologie, à l'occasion du Congrès a accordé la grande médaille de vermeil à M. Fenaille, membre de l'Institut, et la médaille d'argent à M. Fourgous.

Nos félicitations à ces deux compatriotes.

Poids et mesures

Sur le tableau d'avancement de classe du personnel de la vérification des poids et mesures, nous relevons le nom de M. Vignard, vérificateur à Figeac.

Au château de Montal

Mardi 21 juin, Mme Fenaille et M. Fenaille, le généreux Mécène, recevaient à déjeuner au château de Montal les membres de la Société Archéologique de France accompagnés de nombreuses dames.

M. Maurice Colrat, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur et cousin de M. Fenaille assistait à cette réunion avec M. le Préfet du Lot. Avoient également été conviés : MM. Bouat et Gau ; M. Bruel, président de la Chambre de Commerce ; M. Orliac, président du Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy ; M. Grangé, délégué départemental du Touring-Club. Le repas fut servi dans la grande salle du rez-de-chaussée. Environ 130 convives avaient pris place autour des maîtres de la magnifique et hospitalière maison et du ministre. Menu somptueux comme le cadre...

Au dessert, des toasts tour à tour spirituels et émus furent prononcés par M. Lefèvre-Pontalis, président de la Société d'Archéologie, par le représentant du gouvernement belge, par M. Brisard, préfet du Lot et par M. Maurice Colrat.

La splendeur de Montal y fut célébrée, en même temps qu'on rappela le miracle de la restauration couronnée par le don à la France de cette merveille savamment, patiemment et si artistiquement resuscitée. En réponse au discours émouvant du délégué de la Belgique, M. Colrat adressa à la nation-sœur dont le sacrifice a sauvé la France et la civilisation et à ses chevaleresques souverains, l'expression de la gratitude impérissable de notre pays. La beauté si variée et si attachante de nos sites et de nos monuments avaient ravi les congressistes, ils le proclamèrent en termes chaleureux.

Sans pouvoir s'engager complètement, ils promirent de compléter à Cahors, à Figeac, dans les vallées du Lot et du Célé, au cours de l'un de leurs futurs voyages, la visite qu'ils ont rendue cette année au Haut-Quercy, à l'occasion de leur séjour en Limousin. Une promenade-conférence détaillée à travers le château termina pour les congressistes cette dernière journée d'excursion, qui leur ayant montré Turenne, Beaulieu et Castelnau eut son apothéose, parmi les tré-

sors de Montal, dans l'élégance avenante et le luxe discret d'une inoubliable réception.

Association Amicale des Anciens Elèves du Lycée Gambetta

L'Association des anciens élèves du lycée, a décidé l'érection d'un monument à la mémoire de ses anciens camarades « morts pour la France ».

Ce sera une plaque commémorative d'une décoration simple, austère et toutefois élégante. Et elle sera posée dans le vestibule du lycée, afin qu'elle soit vue tout d'abord et éveille chez les visiteurs et les élèves les sentiments de piété et de reconnaissance.

Elle espère inaugurer ce monument à l'anniversaire de la victoire.

Elle invite tous ceux qui ont cruellement souffert de ce sacrifice suprême de leurs enfants d'envoyer les renseignements nécessaires. Car il en est qui n'ont pas répondu à la première demande qui leur a été faite. On ne voudrait oublier aucun de ces vaillants.

Que s'il en est qui n'aient pas été encore mentionnés par ignorance de leur sort que les parents se hâtent de nous prévenir. L'Association ne voudrait en courir aucun reproche.

Le Président : D' AUSSET

Echos du Festival du 5 Juin

Nous recevons la communication suivante :

Après les auditions si goûtées des sociétés de Figeac et de Fumel, plusieurs personnes qui paraissent s'intéresser à l'art musical, souhaiteraient voir notre fanfare l'*Avenir Cadurcien* se transformer en une « Harmonie ».

Nous serions heureux que ce souhait soit réalisable mais... pour constituer une « Harmonie », il faudrait avoir à sa disposition, sans parler des flûtes et des hautbois, au moins une petite clarinette et huit à dix grandes clarinettes. On pourrait à la rigueur se passer des flûtes et des hautbois, à la condition toutefois que les concours de cet oiseau rare qu'on appelle une bonne petite clarinette nous soit assuré. Mais après, où trouverions-nous les huit ou dix grandes clarinettes, instruments et instrumentistes ?

Il faudrait tout d'abord faire l'acquisition d'une dizaine de clarinettes qui coûtent actuellement six cents francs pièce — soit la coquette somme de six mille francs ! Il faudrait ensuite s'assurer les concours d'un professeur qui voudrait bien prendre des élèves au début et les mettre à même de tenir convenablement leur partie.

Il ne faut pas s'imaginer qu'un élève possédant même quelques connaissances musicales, va devenir en quelques mois un bon clarinetiste. L'étude de la clarinette, instrument particulièrement ingrat exige du temps et de la persévérance, et ce n'est qu'après plusieurs années d'étude qu'un élève pourra obtenir des résultats appréciables.

Quant à incorporer dans l'*Avenir Cadurcien* deux ou trois clarinettes, nous n'y consentirons jamais : nous n'obtiendrions qu'une combinaison hybride, sinon grotesque qui sans élever le moins du monde notre niveau artistique, ne nous permettrait pas de varier notre répertoire et de prendre part à des concours plus tard.

Nous avons essayé autrefois de transformer la société en Harmonie : les résultats ont été désastreux et nous ne sommes nullement disposés à tenter une nouvelle expérience. Rappelons-nous du reste, l'aventure dans laquelle ont sombré la fanfare « la Lyre Cadurcienne » et l'harmonie « les Enfants de Cahors » !

Un autre motif nous fait rejeter ce projet de transformation.

L'*Avenir Cadurcien* est composé de cultivateurs, de modestes employés, de commerçants et surtout... d'ouvriers : tous, sans distinction de condition sociale et de talent comme instrumentistes, sont unis par la plus étroite camaraderie. Nous pourrions craindre que de nouveaux exécutants qui auront pu s'offrir un instrument coûteux et des leçons onéreuses, qui, plus tard, occuperont une situation plus ou moins élevée (à leur avis) ne veuillent consentir à fraterniser avec nous, à se coiffer d'une casquette, à parcourir les rues de Cahors à l'occasion de retraites et de défilés, à par-

ficier en un mot à toutes les manifestations populaires comme nous le faisons tous sans fausse honte.

Notre but n'est point de faire de l'art absolu, nous ne saurions y prétendre : notre rôle doit se borner à nous tenir à la disposition de la Municipalité qui seule nous permet de vivre, à apporter un peu de gaieté dans les fêtes populaires et enfin à recréer la population cadurcienne dans la mesure de nos moyens, avec un répertoire qui puisse être compris de tout le monde. Cette modeste mission, nous pouvons l'accomplir sans le secours de quelques clarinettes dont le recrutement et la collaboration seraient plus que problématiques.

En terminant, nous nous permettons de citer quelques lignes extraites d'un article écrit autrefois par un éminent critique musical à propos des fanfares : « Si les grands centres peuvent s'offrir le luxe d'une harmonie, beaucoup plus nombreuses sont les localités qui doivent se contenter d'une modeste fanfare. Cela ne veut pas dire que ces sortes de sociétés ne soient fort goûtées dans certaines villes de premier ordre, et nous avons entendu des fanfares qui pouvaient rivaliser avec les meilleures de nos harmonies. Sans doute, des groupes de cette valeur sont rares, mais ils montrent ce que l'on peut faire avec des timbres limités et, comme conséquence, que les fanfares lorsqu'elles sont bien organisées, ne doivent point — si modestes soient-elles — être traitées avec dédain, comme on affecte trop de le faire dans un certain milieu plus pédantesque que judicieux. »

Pour le conseil d'administration, et les membres exécutants de l'Avenir Cadurcien :

Le Secrétaire : Jules ASTRUC.

En marge des fêtes sportives

Aviron Cadurcien

Voici les résultats obtenus par cette société valeureuse et dévouée, aux diverses épreuves de la Fête sportive des 18 et 19 juin à Cahors :

Saut en longueur avec élan : 3° Trémolière et Combrouze.

Saut en hauteur sans élan : 3° Aguzou, Astruc et Trémolière.

Saut en hauteur avec élan : 3° Ségu Robert.

600 mètres plat : 2° Astruc, 3° Ollivier.

800 mètres : 2° Astruc.

1.600 mètres relais : 3° équipe de l'A. C.

Cross Country (6 kilomètres) 2° Céliari, 4° Combébas.

Lever du poids : 1° Combrouze.

Tir à la carabine : Vaurez, 3° du classement individuel.

Tournoi d'escrime : 3° Farge.

Concours de boxe : L'Avion Cadurcien fut la seule société qui a pu opposer des concurrents aux scientifiques boxeurs du Wonderland Toulousain. En quelques séances, le professeur de boxe de l'A. C., le dévoué et sympathique footballeur Ludo Rollés, accomplit cet incomparable et formidable tour de force, de former quatre élèves capables de se présenter au concours de boxe dans d'excellentes conditions morales et physiques. En effet, Rollés se classa 2° ; Hormières fit match nul avec Rex, champion de Boxe de Toulouse, et Imbert ne fut battu que de justesse aux points par Confiz après un combat qui nécessita un round supplémentaire pour amener une décision du jury.

Compound-Club Cadurcien

Réunion demain soir vendredi à 20 h. précises au siège social.

Ordre du jour :

Participation de la Société à la grande fête sportive de Luzech, dimanche 26 juin, questions diverses.

Sont spécialement convoqués : MM. Dupouy, Chevalier, Chomel, Labro, Bensacca, Bidouze, Gradatour, Bousquet, Talou F., Talou M., Coudy, Lacoste, Gernolles, Claverie.

Présence absolument indispensable. Toute absence non motivée, sera punie d'une amende de 0 fr. 50. En cas d'empêchement, prière de se faire excuser.

Il est rappelé que la réunion s'ouvrira à 20 heures 1/4 très précises. Tout membre actif absent à cette heure-là, sera frappé de l'amende ci-dessus indiquée.

Le Conseil d'Administration du C. C. C.

Les permis de chasse

Avis aux Chasseurs

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 45 de la loi du 25 juin 1920, le délai de validité des permis de chasse est toujours d'un an, mais que ce délai a invariablement pour point de départ le 1^{er} juillet qui a précédé la délivrance des permis.

Il résulte donc de ces nouvelles dispositions que les permis généraux et départementaux délivrés depuis le 1^{er} juillet 1920 seront tous périmés le 1^{er} juillet 1921, quelle que soit la date de leur délivrance.

Les chasseurs sont priés, en conséquence, de renouveler leur permis à partir du 1^{er} juillet prochain et de ne pas attendre la semaine qui précède immédiatement l'ouverture de la chasse pour remplir cette formalité.

Quartier des acacias

(Feu de St-Jean)

Les jeunes gens du quartier des Acacias ont l'honneur d'informer le public de Cahors qu'ils organisent pour le jeudi, 23 courant, un très brillant « feu de St-Jean » suivi d'artifice et d'un grand BAL.

Le Comité.

Vol

La gendarmerie de Castelnaud a mis en état d'arrestation un certain René Legrand, se disant ouvrier sellier, sans domicile fixe, qui a commis un vol au préjudice de M. Fourmilhas, propriétaire à Plaugnac.

Legrand a été écroué à la prison de Cahors.

Foire aux chiens

Sous les auspices de la Municipalité, il y aura à Cahors le samedi 16 juillet une foire aux chiens avec prime pour les plus méritants.

Marché de la Villette

Il a été expédié du Lot au Marché de la Villette pendant le mois de mai 1921 : 217 bœufs, 74 vaches de boucherie, 29 taureaux, 80 veaux, 895 moutons et 628 porcs.

AVIS

Il a été trouvé sur les Allées Fénelon un petit bracelet d'enfant en argent.

Le réclamer au bureau du Journal.

Mauvais calcul

Ne pas se soigner quand on est malade, c'est un mauvais calcul.

Rechercher des médicaments peu appropriés à son cas, parce qu'ils sont bon marché, c'est un mauvais calcul.

Mais soigner son intestin avec l'eau Saint-Martial c'est s'assurer de n'avoir jamais de déception.

Dépositaire général à Cahors : M. PAUL ORLIAC, Pharmacie normale.

OUI, MAIS....

La FEMME CHIC Habille mieux

Pédicure, manucure, ondulation, teinture, postiche en tout genre.

Soins spéciaux contre la chute des cheveux avec des nouveaux appareils électriques par M. POPOVITCH, 4, rue Maréchal Foch.

Pradines

Voici le programme de la fête qui aura lieu à Pradines le 26 juin.

SAMEDI soir : salves d'artillerie.

DIMANCHE matin : 8 h., distribution des bouquets, au stade municipal.

Dimanche soir : course de bicyclettes ; départ 3 h. (heure solaire).

Les engagements seront reçus à 2 h. (café Besombes), Bal à 4 h.

Soirée : Illumination, batailles de confettis.

LUNDI : 5 h., jeu de la pelle et de la cruche, course en sac, 200 m.

Soirée-bal, clôture de la fête par le grand-père.

Nota : Le passage du Lot sera assuré à tous les trains.

Le comité.

Luzech

Décoration posthume. — La médaille militaire vient d'être conférée à notre glorieux compatriote le caporal Alfred-Louis Doumic, mort pour la France au début de la campagne.

Cette distinction est accompagnée de la belle citation suivante : « Gradé d'élite possédant la confiance entière de ses chefs et de ses hommes. A trouvé une « mort glorieuse le 25 septembre 1914. « Croix de guerre avec étoile de bronze. »

St-Vincent-Rive-d'Oit

Nos morts. — Les obsèques du soldat Antonin Bouchet, tué par les gaz en Champagne en Octobre 1915, eurent lieu dimanche dernier.

Le maire et l'amicale des Poilus recurent le cercueil à la gare de Parnac sept heures du matin et le transportèrent au bourg. Une garde d'honneur veilla autour du cercueil jusqu'à l'heure de la cérémonie religieuse.

La population entière, les enfants des écoles publiques portant une couronne et une gerbe, l'Amicale des poilus avec une couronne, accompagnèrent le cercueil au cimetière. Des adieux émus furent prononcés par le Maire et par le Président de l'Amicale des poilus qui produisèrent une vive impression sur l'assistance.

Nous exprimons à Mme Vve Bouchet et à son fils nos sympathies les plus vives et les plus respectueuses.

Duravel

La fête de Saint-Martial. — La fête-pèlerinage de Saint-Martial aura lieu le 3 juillet. La cérémonie religieuse sera rehaussée par la présence de plusieurs membres du clergé.

St-Paul-de-Vern

La fête vœuvée. — Dimanche 19 juin, favorisée par un très beau temps, a eu lieu la fête patronale.

Les invités, parents et amis, ainsi que les jeunes gens des communes voisines étaient venus très nombreux.

Bal très animé de jour et de nuit.

Brillant feu d'artifice. On a dansé jusqu'à une heure avancée de la nuit et bien entendu on ne s'est pas séparé sans avoir savouré la traditionnelle « fousse » arrosée du vin du pays.

Vayrac

Election d'un adjoint. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier 19 courant, à 14 heures 30. A l'unanimité des membres présents, M. Labrousse a été élu adjoint spécial de la section de Mézels, en remplacement de M. Neuville, démissionnaire.

Taxe. — Par arrêté de M. le maire en date du 19 courant, le prix de la viande de boucherie a été fixé ainsi qu'il suit :

Bœuf. — 1^{re} catégorie : filet et côte, 8 fr. le kilo ; 2^e catégorie : plat de côte, 7 fr. le kilo ; 3^e catégorie : collet, 5 fr. le kilo.

Veau. — 1^{re} catégorie : rouelle et filet, 8 fr. le kilo ; 2^e catégorie : épaule, poitrine et côte, 6 fr. le kilo ; 3^e catégorie : collet, 5 fr. le kilo.

Mouton. — 1^{re} catégorie : côtelette et gigot, 9 fr. le kilo ; 2^e catégorie : épaule, 8 fr. le kilo ; 3^e catégorie : poitrine et collet, 5 fr. le kilo.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 Juin 1921.

A l'ouverture le marché déplorablement impressionné par la faiblesse d'hier à la bourse de New-York ouvre lourd. Par la suite les banques interviennent et provoquent en clôture des rachats de vendeurs. On termine mieux dans tous les groupes. Les changes varient peu et nos rentes françaises sont calmes : 3 0/0 56,50, Crédit National ancien 465, nouveau 463, ex-coupon de 12,50.

Banques meilleures en fin de séance : la Paris 1.275, Union Parisienne 812, Lyonnais 1.330, Société Générale 710.

Navigations irrégulières : Suez 5.400, Chargeurs Réunis 552, Transatlantique 239, Caennaises en reprise : Rio 1.370 Tanganyika 55.

Industrielles russes soutenues : Naphte 329, Bakou 2.410, Lianosoff 415, Platine 510, North Caucassien 52,50.

Pétrole et métaux avant bourse clôturent en meilleure tendance : Eagle 276, Shell 255, Royal Dutch 18,050.

Diamantifères et mines d'or irrégulières : de Beers 490, Jagersfontein 103, Crown mines 81, Rand mines 96, Goldfields 39.

Caoutchoucs et Indésics : Financière 85, Padang 120.

En valeurs diverses, reprise des Sucreries d'Egypte à 615, et de la Say ordinaire à 1.120, Penarroya 960, Kuhlmann 558, Gafsa 580.

M. L. Tocaben

Propriétaire de l'Hôtel du Lion d'Or, CAHORS

achète prunes vertes, Reine-Claude

Prix avantageux

SAVONNERIE

G. Laurent-Victor, à Salon (E.-d.-R.)

Savon de ménage, n° 1 et 2, postal de 10 kg brut, fr. 19,50 et 18,50. Représentants demandés part.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

La grève des mineurs anglais

De Londres : La crise minière demeure sans changement. Le Comité exécutif de la Fédération se réunira aujourd'hui, mais ne prendra que samedi seulement une décision définitive sur la politique qu'il suivra après avoir conféré avec les représentants des Trade-Unions dont il réclame l'appui.

Il se confirme, par ailleurs, que la plupart des organisations se refusent de déclarer la grève de solidarité.

Les mémoires de M. de Schoen

De Bâle : On annonce que M. de Schoen, ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris, publiera sous peu ses mémoires sur le rôle qu'il joua comme ambassadeur.

Parlant du début de la guerre, il dit que la violation de la neutralité belge fut un crime.

Le prêt américain aux Alliés

De New-York : Le secrétaire aux finances Wellon demande que le Congrès lui donne les pouvoirs nécessaires pour négocier directement avec les puissances européennes en vue de la consolidation du prêt de 10 milliards de dollars consentis aux Alliés.

D'autre part, le projet de consolidation des dettes des Alliés par substitution d'obligations du gouvernement américain à 15 ans d'échéance a été déposé hier au Congrès.

Le prince impérial du Japon en Alsace

De Strasbourg : Le prince impérial du Japon est arrivé ce matin à Strasbourg pour visiter l'Alsace et la Lorraine.

Contre le traité anglo-japonais

De Melbourne : Le parti ouvrier australien a adopté une résolution protestant contre le renouvellement du traité anglo-japonais.

A Verdun

De Verdun : Aujourd'hui Verdun célèbre solennellement le 5^e anniversaire de l'arrêt de la ruée allemande.

MM. Maginot, ministre des pensions, Poincaré, le maréchal Pétain, le général Nivelle assistent à cette manifestation grandiose.

A la Chambre

De Paris : La Chambre a continué ce matin la discussion du projet sur les modifications à apporter à la taxe sur le chiffre d'affaires.

CE QU'UNE FEMME DOIT SAVOIR

Toutes les élégantes de PARIS ont adopté Produits & Parfums DULCI (idéal de beauté et hygiène de teint).

C'est pourquoi la parfumerie E. POPOVITCH, 4, Rue du Maréchal Foch, délivre gratis le précis de beauté édité par cette firme.

EXTRAIT des minutes du greffe du tribunal de première instance de Cahors.

Audience publique de police correctionnelle du tribunal de première instance siégeant à Cahors au Palais de Justice le 9 juin 1921.

Entre M. le Procureur de la République près ce tribunal, demandeur et poursuivant,

D'autre part,

Et BRUGALIERES Marie-Irma, épouse GARRIGOU, 46 ans, née le 26 septembre 1874 à Catus, laitière dans la dite commune, prévenue de falsification de lait,

Délict prévu et puni par les articles 3 et 1 de la loi du 1^{er} août 1905, Akendu, etc, etc.

Faisant application des dispositions des dits articles, le tribunal condamne BRUGALIERES Marie-Irma à deux cents francs d'amende.

— Ordonne l'insertion dans trois journaux locaux, au choix de M. le Procureur de la République, — Condamne la dite dame aux frais du procès.

Pour copie conforme : Le greffier, GALTIE.

Vu au Parquet : Cahors, le 21 juin 1921.

Pour le Procureur de la République, ANDRIEU.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : B. ALIBERT.

ETUDE DE M^e René BILLIÈRES AVOUÉ A CAHORS constitué loco M^e SAUVÈTRE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le 18 mars 1921.

Entre la dame Marie-Louise AUSEL, sans profession, épouse du sieur Paul GUILHOU, demeurant ladite dame à Toulouse, rue Rémèsy, 21, (demanderesse principale et défenderesse reconventionnelle,

D'une part, Et ledit Paul GUILHOU, propriétaire à St-Vincent-Rive-d'Oit, défendeur au principal et demandeur reconventionnel,

D'autre part,

Il appert que le divorce a été prononcé entre lesdits époux au profit du mari et aux torts exclusifs de la femme qui a été condamnée aux dépens et que M^e MAZURE, notaire, à Luzech, a été commis pour procéder à la liquidation des droits des parties.

Cahors, le vingt-deux juin 1921.

Signé : R. BILLIÈRES.

SOLDATS

Paul WAROQUIER, 8, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).

Grands Magasins de Nouveautés « AU PRINTEMPS »

9, Rue du Maréchal Foch, à CAHORS

Demandent :

UN VAILLEUR DE NUIT
UN GARÇON DE MAGASIN
AIDES COMPTABLES

EMPLOYÉS DE COMMERCE connaissant le Bazar et l'Article de Paris

APPRENTIE COUTURIÈRE

A la Femme Chic

4, rue Président Wilson

(ancien rue du Lycée). — CAHORS

Mode de Paris

Maison de Couture occupant le plus nombreux personnel de la contrée et livrant rapidement sur Mesure :

Costumes (coupe parisienne), Robes de Ville et de Soirée, Robes de Mariée, Manteaux, Capes, Blouses, Casaque, Lingèrie, Troussartier, Layettes.

« A la Femme Chic » il n'y a pas d'anciens stocks de tissus ; les prix sont établis au dernier cours et défient toute concurrence à qualité égale.

NOTRE RÉCLAME pendant les mois de Juin et Juillet seulement

Ravissantes Robes d'Été, sur mesure, en Tissus Haute Nouveauté

pour Dames

39 fr.

pour Jeunes Filles

49 fr.



TOITURES EN PLAQUES ONDULÉES EVERITE COMPOSÉ DE FIBRES D'AMIANTE & CIMENT TOITURES EN TÔLES ONDULÉES GALVANISÉES ARDOISES POUR TOITURES 60X60 ET 40X40

Demandez Prix et Brochures R. Bindschedler 13, Avenue de Paris - PLAINE SAINT-DENIS

LES VAINCUS DE LA VIE

Tante Berceuse

PAR

Jules MARY

I

Julien, était un garçon de bonne mine, à figure intelligente.

Lorsqu'il entra au château, il rencontra Germaine et Valérie qui se promenaient ensemble.

Ce fut à elles qu'il s'adressa, disant que M. de Lésperat lui avait donné rendez-vous.

Elles l'accompagnèrent au salon, et firent appeler le maître de forges qui arriva aussitôt.

L'affaire ne fut pas conclue dès le premier jour, et Julien dut revenir souvent. Il revit chaque fois les deux jeunes filles, et cet homme, ainsi tombé dans leur vie, commença d'occuper leur esprit. Il trouvait des prétextes pour retarder son départ. Et si le baron l'invitait, voulait le retenir à déjeuner ou à dîner, il ne refusait jamais. Il était évident qu'il prenait plaisir à revoir la tante et la nièce, et s'il restait là-dessus quelques doutes, ils disparaissent bien vite lorsque, la vente des bois étant conclue, on n'en vit pas moins Julien Grandier continuer ses visites à Chantepleure,

et même les rendre de plus en plus fréquentes.

Pour qui ces visites ? pour Germaine ou pour Valérie ?

Elles ne parlaient de lui, ni l'une ni l'autre. Jamais un mot. Jamais une allusion. On eût dit qu'il n'existait pas. C'était la preuve qu'elles y pensaient toutes deux. Lorsqu'il s'adressait à Germaine, alors que Valérie était éloignée de quelques pas, Valérie se rapprochait, et il en était de même lorsqu'il s'adressait à Valérie.

Elles connaissaient très bien les jours de ses visites.

Il disait au baron, ou à madame de Lésperat, en partant :

— J'irai jeudi aux Hautes-Rivières, Chantepleure est sur mon chemin. Je viendrai vous serrer la main en revenant, l'après-midi.

Et le jeudi elles ne vivaient pas.

En général, elles ne se quittaient guère. Leurs petits travaux de femmes, leurs courses, leurs lectures, tout cela se faisait en commun. Mais le jour où l'on attendait Julien, elles semblaient étrangères l'une à l'autre. Elles ne sortaient point de leur chambre. Et le rideau soulevé du bout du doigt, attentives à tous les bruits de la campagne, elles guettaient au loin, sur la longue de la route.

Elles se trouvaient au jardin, en même temps, comme amenées là par le même signal.

Certes, il voyait bien leur manège. Laquelle des deux avait-il distingué ?

Et l'aimaient-elles donc toutes les

deux ?... Etaient-elles rivales ? Et cette rivalité leur avait-elle été révélée ?

Non. Elles conservaient au fond du cœur leur secret. Mais elles devenaient plus coquettes, se paraient davantage, paraissaient un peu plus nerveuses, et ne s'apercevaient plus autant qu'autrefois combien la vie de l'une était nécessaire à la vie de l'autre.

Julien était plein d'attentions pour elles. Il distribuait ses compliments, ses flatteries, avec une égale complaisance et une justice égale, à la tante et à la nièce.

De fait, elles étaient désirables toutes deux, ces jeunes filles, et dignes d'être aimées, l'une plus vive, plus éclatante dans sa beauté de brune, l'autre plus amoureuse peut-être, plus tendre, plus intime dans sa beauté de blonde.

Les jours s'écoulaient et Julien ne se prononçait pas.

— Pour laquelle des deux vient-il ?

On se demandait cela dans le pays. On se le demandait au château. Germaine, bien qu'elle n'eût pas dix-huit ans, pouvait être une femme accomplie. Et le rêve du baron de Lésperat était de trouver un gendre riche qui s'occuperait des forges de Chantepleure, donnerait une réalité à tous ses rêves de changements et d'agrandissements, entretrait dans tous ses plans et bâtirait avec lui cent projets.

Or, Julien Grandier passait pour être riche. Les hardiesses, dans l'industrie, ne l'effrayaient pas. M. de Lésperat, en ses causeries, avait eu l'occasion de le tater là-dessus et de

s'assurer de son caractère.

— Que penses-tu de tout cela, toi, Louise